



Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés

Finalité

Permettre aux personnes en situation difficile de bénéficier de tarifs réduits pour voyager sur le réseau TER et Car BreizhGo.

Public cible

Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Démarche de Souscription

1

Vérifier la potentielle éligibilité du demandeur

2

Préparer les documents nécessaires au dépôt de la demande

3

Souscrire en ligne à l'adresse suivante : www.breizhgo.bzh/solidaire*

Liste des pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
- Carte KorriGo (si le demandeur en possède déjà une) ou photo d'identité s'il ne possède pas de carte KorriGo

- L'attestation de paiement du mois en cours ou précédent

Pièce disponible auprès de l'organisme de protection sociale dont le demandeur dépend (CAF, MSA...)

Validité :

Le droit BreizhGo Solidaire AAH est valable 2 ans à compter de sa date d'émission.

Il est utilisable sur le réseau BreizhGo Car et TER, ainsi que pour les déplacements en TER entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.breizhgo.bzh/solidaire

*Ou à défaut via le formulaire papier disponible à la même adresse